

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	P. 2
PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE	P. 4
QUESTIONNAIRE GENERAL	P. 6
QUESTIONNAIRE N°1 : EAUX A USAGE AGRICOLE	P. 10
QUESTIONNAIRE N°2 : EAUX A USAGE INDUSTRIEL	P. 15
QUESTIONNAIRE N°3 : EAUX USEES D'ORIGINE DOMESTIQUE	P. 25
QUESTIONNAIRE N°4 : EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE	P. 37
QUESTIONNAIRE N°5 : EAUX DE LOISIRS	P. 51
QUESTIONNAIRE N°6 : EAUX EMBOUTEILLEES	P. 55
QUESTIONNAIRE N°7 : SITUATIONS D'URGENCE	P. 58
GLOSSAIRE	P. 61

# INTRODUCTION

## LA DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis les années 60, l'importance d'un approvisionnement fiable en eau potable et d'un assainissement approprié retient de plus en plus l'attention de la communauté internationale.

La conférence de 1980 des NATIONS-UNIES, sur l'eau, a proposé que la Décennie 1981-1990 soit baptisée «DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT».

Le principe de base de la Décennie est que la population ne peut vivre dans des conditions décentes que si ses membres ont accès à un réseau de distribution d'eau potable et à des installations sanitaires; cet accès est par conséquent un droit fondamental de la personne humaine.

Les Etats membres se sont engagés au cours de la Décennie, à susciter une amélioration substantielle des normes et des niveaux des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement d'ici l'an 1990. L'idéal étant d'assurer un approvisionnement fiable et un assainissement adéquat à toutes les populations.

## LA NECESSITE D'UNE EVALUATION

Au sein des NATIONS-UNIES, l'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE a été chargée d'assurer le secrétariat de la Décennie.

Les forces vives de la communauté internationale, qu'il s'agisse des Organisations Internationales, des Etats ou des Organisations non gouvernementales, ont depuis 1981, mis en oeuvre des moyens et développé des stratégies dont il convient aujourd'hui d'apprécier l'efficacité.

Il est en effet indispensable, alors que s'achève la Décennie, de connaître très précisément, et pays par pays, la situation au regard des problèmes posés par l'alimentation en eau, au travers de ses différents usages pour l'homme, l'agriculture et l'industrie ; il est également important de déterminer le niveau et l'efficacité des systèmes d'évacuation et d'assainissement des eaux usées, de même que l'état de salubrité des eaux destinées aux loisirs de l'homme.

Mais en réalité, l'objectif premier d'une démarche d'évaluation est de préparer une «STRATEGIE POST-DECENNIE», c'est à dire définir les axes d'efforts prioritaires qui devront être suivis afin de rationaliser les choix relatifs aux actions à mener postérieurement à 1990.

D'ores et déjà, les organismes des NATIONS-UNIES et les institutions extérieures de financement ont entrepris une réflexion sur la période Post-Décennie. Une récente réunion, regroupant tous les partenaires, a défini les étapes pour la rédaction d'un document visant à définir les objectifs, les plans de travail, le calendrier et les besoins financiers d'un futur conseil international des organismes de financement des NATIONS-UNIES. Par ailleurs, l'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE poursuivra et intensifiera son travail ; la mise au point d'une base de donnée (CESI) relative aux aides (contributions financières) et aux programmes représente une action importante offerte par l'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE à tous les partenaires impliqués dans les programmes liés à l'eau et à l'assainissement.

Pour le moment, les données chiffrées collectées auprès de 111 pays à la fin de 1985 ont montré que la population ayant accès à une eau saine et disposant d'un assainissement convenable était peu différente, en terme de nombre d'individus, de celle estimée en 1981, au début de la Décennie. Il semble donc qu'à la «MI-DECENNIE», les efforts entrepris ont seulement permis de faire face à l'augmentation de la population.

## LA STRATEGIE D'EVALUATION

Le BUREAU REGIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE POUR L'EUROPE, dont le siège est à COPENHAGUE et qui couvre 32 pays, a décidé de s'appuyer sur son réseau de CENTRES COLLABORATEURS pour procéder à l'évaluation de la Décennie. Le CENTRE INTERNATIONAL DE L'EAU DE NANCY (NAN.C.I.E.) a dans ce cadre été désigné pour une mission de quatre ans, aux termes de laquelle il aura dû assister le BUREAU REGIONAL pour collecter, traiter et publier les données relatives à la Décennie.

Afin de mener à bien sa mission, le NAN.C.I.E. a mis en place, courant 1988, un groupe de travail multidisciplinaire dont la tâche a consisté à proposer une démarche d'évaluation. A cet effet, un questionnaire d'évaluation a été établi ; ce questionnaire a été confié, en octobre 1988, pour examen, à un groupe d'experts de l'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, qui l'a approuvé.

L'importance, en volume, de ce questionnaire ne devra pas surprendre le lecteur. Il est en effet important de disposer de données fiables et précises si l'on veut satisfaire aux objectifs d'évaluation exposés plus haut et dont la communauté internationale devrait pouvoir tirer des enseignements particulièrement utiles.

# PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE

L'objet de la présente note est de faciliter la documentation du questionnaire en donnant des indications suffisamment précises à la personne en charge de le remplir.

Elle est subdivisée en trois parties :

- 1) Données générales
- 2) Architecture du questionnaire
- 3) Glossaire

## INFORMATIONS GENERALES

Les structures politiques des 32 pays qui constituent la Région Europe pour l'Organisation Mondiale de la Santé sont très variées. Or, la collection des données et le niveau de suivi statistique dépend, dans chaque pays, de la structure politique. Il n'est pas rare, en effet, que, dans certains pays dits à structure fédérale, le niveau national ne dispose que de très peu d'informations alors que chaque région possède des documents de synthèse extrêmement détaillés.

Le présent questionnaire est rédigé de telle sorte que, quelle que soit la structure politique du pays, il puisse être documenté par ceux qui disposent de l'information. Rien ne s'oppose en effet à ce que chaque région (Land, Canton etc...) documente ce questionnaire à son niveau, puis le retourne au Ministère de la Santé de son pays qui pourra soit assurer le collationnement des données, soit retourner l'ensemble des questionnaires à l'état brut au Bureau Régional de l'O.M.S. qui en fera assurer l'exploitation. Afin d'éviter les écueils de terminologie, cinq niveaux (niveau 1, niveau 2, niveau 3, niveau 4 et niveau 5) sont distingués :

- Le niveau 1 est le niveau central pour le pays.
- Le niveau 2 est le niveau de la Région (du Land, du Canton, de la Province...) ; c'est le second niveau de la division administrative nationale. Ce peut être le niveau d'une agence de bassin.
- Le niveau 3 est un niveau politique en dessous du niveau 2 où les responsables sont généralement élus et qui disposent d'une administration propre.
- Les niveaux 4 et 5 sont des niveaux administratifs tels que des groupes de communes ou des communes indépendantes.

Ces cinq niveaux sont des niveaux de responsabilité politique.

Pour des raisons historiques dans chaque pays la distinction zone rurale/zone urbaine a été établie en fonction de critères propres au pays. Il est clair que dans le cadre de la réponse au présent questionnaire la notion de zone rurale/zone urbaine ne peut être homogénéisée. Il est donc demandé à chaque personne qui documente le questionnaire de spécifier ce que recouvre la notion «zone urbaine/zone rurale» dans son pays (ou dans sa région) et de se tenir à sa propre définition pour répondre aux questions.

La comparabilité des réponses fournies par chacun des pays ou chacune des régions nécessite de fixer quelques règles simples :

- a) Selon que la valeur fournie est une valeur exacte ou une estimation, la dernière case de la dernière colonne sera documentée par E (Estimation) ou V (Valeur exacte).

b) Pour chaque donnée chiffrée dans la dernière colonne, les deux premiers caractères seront documentés par l'année pour laquelle ces données sont valables ; par exemple : nombre de kilomètres de canalisations posés. La réponse pourrait être : 1000 (84) E, ce qui signifierait qu'il a été posé 1000 kilomètres de canalisations en 1984 et que cette valeur est une valeur estimée.

c) Les unités utilisées dans les questionnaires sont celles du système international d'unités ou celles qui en découlent directement.

d) Pour les questions relatives aux effectifs de personnel, l'unité est toujours l'équivalent temps plein.

e) Pour les données monétaires, il serait souhaitable de pouvoir fournir la valeur en US \$, en précisant à quelle date est estimée la valeur du dollar.

## **STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE**

La connaissance des problèmes liés à l'eau dans un pays n'est en général pas de la compétence d'une seule administration, sauf rares exceptions. Le questionnaire a donc été subdivisé en plusieurs sous-questionnaires spécifiques et se présente de la façon suivante :

a) Un questionnaire introductif largement documenté au départ en fonction des données disponibles connues par le Bureau de l'O.M.S. Ce questionnaire est élaboré pour présenter les synthèses par pays, c'est-à-dire au niveau 1. Si la structure politique du pays le nécessite, il conviendrait qu'il soit documenté au niveau 2, pour chaque région (Land, Canton...).

Des documents vierges sont prévus à cette fin. La synthèse de tous les documents de niveau 2 donnera le document de niveau 1 dans sa forme finale.

b) Sept questionnaires relatifs aux domaines spécifiques suivants :

- eaux à usage agricole,
- eaux à usage industriel,
- les eaux usées d'origine domestique,
- eaux destinées à la consommation humaine,
- les eaux de loisirs,
- les eaux embouteillées.

c) Un questionnaire reprenant des problèmes ne pouvant être considérés comme spécifiques d'un des six domaines précédents.